



DELIBERATION n° 2026-09-CS-06

Création d'un emploi non permanent pour faire face à
un besoin lié à un accroissement d'activité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 28 septembre 2026

Date de la convocation : 6 août 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 28 septembre 2026 à 18h30, au foyer communal - Commune de Saint Martial d'Artenset, sous la Présidence de Yannick ROLLAND, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AZEVEDO-SOUSA Dorothée	13	DENESLE Gilles	25	LEGAY Emmanuel
2	BATAILLER Régis	14	DENIS Claude	26	LESPINASSE Annie
3	BECKER Stéphane	15	DOBBELS Stéphane	27	MAGNE Jean-Michel
4	BOUTON Sylvie	16	DORET Catherine	28	MARRACHE Nathalie
5	BOYER Flore	17	DUMAS Marie-France	29	MARTIN Sébastien
6	BRETEL Alexandre	18	DURANT Serge	30	MARTY Alain
7	CABIROL Brigitte	19	DURU Nicolas	31	MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile
8	CHABREYROU Véronique	20	GUIGNÉ Fabrice	32	OLLIVIER Alain
9	CORNUT Fanny	21	JALARIN Joël	33	ROLLAND Yannick
10	COUSTILLAS Samuel	22	JAUBERTIE Pierre	34	SAUVAGE Karine
11	CROUZILLE Pierre-André	23	LABORIE Grégory	35	VEYSSIERE Marie-Rose
12	DELEPLANQUE Bernard	24	LECONTE Dominique		

51 Membres en exercices

35 Membres présents

16 Membres absents

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_06-DE
Reçu le 01/10/2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir développer et animer les outils numériques permettant de valoriser les acteurs et initiatives locales sur l'agriculture et l'alimentation locale de qualité en Pays de l'Isle en Périgord et d'accompagner la chargée de mission PAT dans l'accomplissement de ces missions.

Le Président propose la création à compter du 1 décembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif de la filière administrative relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 8 mois allant du 1 décembre au 31 juillet 2027 inclus.

Il devra justifier la possession d'un diplôme et une condition d'expérience professionnelle en lien avec le poste créé.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à :

- Créer l'emploi non permanent de chargé.e de mission communication relation PAT pour une durée de 8 mois,
- A faire, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Voix pour : 35

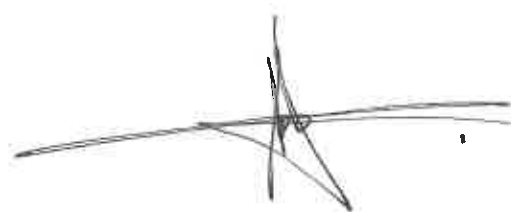
Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux, le 1^{er} octobre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yannick ROLLAND



Le Secrétaire de séance
Alain MARTY



AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_06-DE
Reçu le 01/10/2026